

Mairie de Massieu  
65 Allée du Château  
38620 Massieu

**Décision Tacite de rejet**  
**n° 2026-090**

**Madame Céline BECQUAERT**  
**4 LOTISSEMENT LE BAS DU PAVE**  
**38140 LA MURETTE**

*(à rappeler dans toute correspondance)*

**DOSSIER N° PC 038 222 26 20006**  
Déposé le : 08/06/2026  
Nom du demandeur : Madame BECQUAERT Céline  
Sur un terrain sis à : Impasse de la Genetière 38620 Massieu  
Parcelle : 222 AL 263  
Pour : Construction maison individuelle de 84,20m2 avec garage  
attenant de 30m2 et terrasse de 27m2.

Autorité compétente : Maire au nom de la commune  
Affaire suivie par Julien VIGNE

**Lettre en recommandée avec A.R.**

**Objet : Rejet tacite du dossier PC 038 222 26 20006**

Madame,

La demande de permis de construire que vous m'avez adressée a été enregistrée sous la référence visée en objet.

Par courriel du 06/07/2026, l'unité d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme du Pays Voironnais vous informait que celle-ci était incomplète, et que vous disposiez d'un délai de trois mois à compter de la réception du dernier courrier pour me transmettre les pièces manquantes, **soit jusqu'au 06/10/2026**.

À ce jour, vous ne m'avez toujours pas transmis les informations manquantes nécessaires à l'instruction de votre dossier.

En application de l'article R.423-39 du code de l'urbanisme, à défaut de production de l'ensemble des pièces manquantes dans le délai de trois mois, votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet en cas de demande de permis ou d'une décision tacite d'opposition en cas de déclaration.

Aussi, vous trouverez ci-joint votre dossier en retour.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à **Massieu**,  
Le 08/10/2026



**Le Maire de Massieu**  
**Norbert BOUILHOL**